

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE STE-GERTRUDE

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE À STE-GERTRUDE LE 28 JUIN 2022

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente d'assemblée, Mme Diane Leblanc souhaite la bienvenue aux membres et présente les membres du conseil d'administration présents à l'assemblée. Madame Nathalie Schoeneck agira à titre de secrétaire d'assemblée.

2. Présences

Il y a quorum au sein des membres du CA, la tenue de l'AGA aura lieu.
Il y a 46 membres présents.

3. Lecture de l'avis de convocation

La présidente d'assemblée fait la lecture de l'avis de convocation.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée fait la lecture du projet d'ordre du jour de l'assemblée.

Il est demandé par Mme Jane Anne Fischer Grégoire, membre dans l'assemblée, si on pouvait laisser ouverte la période de questions. Ce à quoi, répond la présidente d'assemblée, qu'il n'a pas de VARIA mais les questions posées devront se rapporter à des points de l'ordre du jour.

AGA 22-01

Il est proposé par Mme Rita Dupont et il est résolu que :

L'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle

La présidente d'assemblée fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 11 novembre 2021.

Il est demandé la différence de tarification entre les membres et les non-membres concernant les services de la COOP et il est répondu qu'il y a une différence de 10\$.

AGA 22-02

Il est proposé par M. Luc Grandmaison il est résolu que :

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

6. Présentation du rapport annuel 2021

La présidente Mme Diane Leblanc fait la lecture du rapport annuel.

Faits saillants :

Il y a 1692 membres, soit 155 de moins, dont 991 à Ste-Gertrude et 701 à Gentilly.

Avec la pandémie, il y a eu des restrictions concernant l'accès au gym.

La coordonnatrice et les bénévoles ont fait des efforts pour l'augmentation des services :

- Sollicitations de nouveaux membres ;
- Mise à jour du site Web et mise à jour sur compte Facebook

L'entente avec Louis Normand a pris fin pour le concours d'écriture. La COOP n'était que gestionnaire et a remis 6 000\$ à la ville. 1 180\$ a été remis à la COOP sous forme de don. La COOP a envoyé une lettre d'appréciation à Mr Normand.

En octobre 2021 :

- Les médecins du point de service de Gentilly annoncent que le bail ne sera pas renouvelé en juin 2022 car ils ont eu une opportunité d'affaires avec le local de la BNC. Cela met fin à notre partenariat. Les médecins remercient les membres qui ont participé à ce partenariat pendant cinq années.
- Gym :
 - ** une porte ouverte a été faite pour présenter la nouvelle kinésiologue. Cela a permis de nouvelles adhésions au gym et mise en place d'un cours de groupe.
 - ** Les abonnés du gym se sont vus prolongés leur abonnement dus aux fermetures dues au covid.
 - ** Deux programmes d'aide ont été reçus pour compenser les pertes.
 - ** Il y a 63 abonnés au gym.

Dans l'ensemble, le bilan 2021 reste positif.

7. États financiers 2021

M. Alexandre Baril, comptable de la firme *Soluce*, présente les états financiers examinés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021. M. Baril en fait la description et invite les membres présents à une période de questions.

Faits saillants :

Cette année ce sont des informations financières et non des états financiers, tels qu'annoncés l'an passé.

Nous avons eu une légère augmentation des revenus qui sont passés de 231 800\$ en 2020 à 241 892\$ en 2021.

Les frais financiers ont diminué dus à une baisse des dettes à long terme, mais il y a un risque d'augmentation des taux d'intérêts.

Note 8 : Produits répartis : il s'agit de l'argent reçu mais pas un revenu en tant que tel, comme par exemple : les concours pour 7 182\$, les puces du gym qu'il faudra rembourser à la fin des abonnements...

Note 9 : Dettes à long terme.

- L'hypothèque a diminué.
- Seulement 40 000\$ seront remboursés sur les 60 000\$ des prêts COVID reçus des gouvernements, sans aucun intérêt, soit un pardon de 20 000\$ s'ils sont remboursés à temps.
- L'emprunt contracté auprès du CLD a été complètement remboursé au cours des premiers mois de 2022.

Note 10 : Apports affectés : il y a environ 560 000\$ à amortir.

Note 11 :

- Parts sociales : 98 300\$ repartis entre Gentilly et Ste-Gertrude.
- Un membre demande un éclaircissement sur le poste ``Entretiens et réparations`` : cela concerne le gazon, le déneigement, le concierge....

En résumé l'année 2021 a été rentable.

8. Nomination d'un expert-comptable

La présidente d'assemblée demande aux membres de nommer l'expert-comptable pour la prochaine année financière.

AGA 22-03

Il est proposé par Mme Jane Anne Fischer Grégoire et il est résolu de :

Garder la firme *SOLUCE inc.* à titre d'expert-comptable pour la prochaine année financière.

Adopté à l'unanimité.

9. Projet de modification aux règlements généraux

L'abolition de la catégorie membre-soutien au sein du Conseil d'administration, à l'AGA de novembre 2021 venait à l'encontre des règlements généraux, il a donc été rétabli en accueillant Mme Annie Roy, de *Entreprendre Bécancour* comme membre-soutien.

AGA 22-04

Il est proposé par M. Jean Bécotte et il est résolu de :

Rétablir le poste de membre-soutien

Adopté à l'unanimité.

10. Orientation COOP pour 2022

2022 est imprévisible :

- En février le docteur Langlois a annoncé la fin de son partenariat avec la COOP et qu'il ne renouvellera pas son bail fin juin 2022.
- En avril le docteur Pilon a annoncé la fin de son partenariat avec la COOP et qu'elle ne renouvellera pas son bail fin juin 2022.

Donc sans médecin il n'y a pas de membres et sans membre il ne peut pas y avoir de COOP. La COOP ne peut pas survivre sans membre ni loyer.

Cependant, il y a un projet de garderie subventionnée de 21 places dans la MRC. La partie de l'infrastructure, occupée par les médecins, convient au projet de ce CPE. Le développement du parc industriel, l'augmentation des familles vont redynamiser Ste-

Gertrude. Le projet de garderie nous permettrait de maintenir la vocation collective et communautaire de l'infrastructure.

Le point de service de Ste-Gertrude n'est pas éligible à recevoir de nouveaux médecins avant 2025.

La COOP réitère la confiance des membres pour les 12 prochains mois, afin de mener à bien ce nouveau projet de garderie, soit par la vente ou la location des locaux.

Il est demandé s'il était nécessaire d'avoir une garderie supplémentaire alors qu'il y a déjà 3 garderies en milieu familial, mais la demande et le besoin sont là.

Il est demandé si le CA s'est questionné ou renseigné pour avoir de nouveaux médecins. Des demandes ont été faites par la présidente et la coordonnatrice auprès du GMF qui leur a répondu que les postes sont attribués par le gouvernement et Bécancour possède déjà plus de 6 médecins.

La fédération des coopératives de santé nous accompagne dans le processus du changement de vocation.

Il est demandé pourquoi les docteurs sont tous partis :

- En ce qui concerne Gentilly, les médecins ont eu l'opportunité de devenir propriétaires au lieu d'être locataires. L'entente du bail de 3 ans étant fini et le déménagement du local de la BNC, ont enclenché le processus.
- Pour les médecins de Ste-Gertrude, il en est de même en s'installant directement chez eux, décision déjà prise depuis deux ans.
- Point important à préciser : aucun patient ne perd son médecin car ils continuent à exercer dans la communauté.

La COOP a été le tremplin des étudiants en médecine et des médecins, et a permis à la population de Bécancour et des environs, d'avoir un médecin de famille.

Pour l'instant, les autres services de professionnel continuent tels que les soins pour les pieds, la massothérapie et autres... ainsi que le gym.

Le 50 \$ de parts sociales sera remboursé selon la demande, c'est un engagement collectif avec le CLD.

Des remerciements des deux bénévoles : Mme Diane Dicaire, absente à l'Assemblée, pour l'administration du gym depuis trois ans, une journée par semaine. Seuls ses frais de kilométrages lui avaient été remboursés. Mme Rita Dupont pour son bénévolat deux jours par semaine et par la suite une journée de bénévolat et une journée rémunérée pour la gestion des membres et les renouvellements.

Le docteur Langlois est remercié pour son partenariat avec la COOP pendant 14 ans.

11. Élection des administrateurs

La présidente d'assemblée se réfère à la procédure d'élection des administrateurs prévue aux règlements généraux de la Coopérative de Solidarité Santé de Ste-Gertrude.

Mises en candidature

La présidente d'élection procède à la mise en candidature des administrateurs selon les dispositions du règlement.

Trois postes sont vacants sur le conseil d'administration. Deux postes sont libérés par démissions (Mme Marjolaine Arsenault et M Alain Fournier) et un poste par une fin de mandat (Mario Hardy).

Il est proposé par Mme Jane Anne Fischer Grégoire que M. François Papillon soit mis en candidature. Le candidat refuse.

Il est proposé par M. XXX que M Guillaume Carignan soit mis en candidature. Le candidat refuse.

Aucune autre proposition n'est émise par l'assemblée.

Les trois postes demeurent vacants au sein du C.A. de la Coop.

AGA 22-05

Il est proposé par Myriam Boisvert et il est résolu de :

Déclarer la clôture des mises en candidature.

Adopté à l'unanimité.

12. Période de questions

Les questions ayant été posé au fur et à mesure, aucune question supplémentaire n'a été posé.

Fin de la période de questions.

13. Clôture de l'assemblée

AGA 22-06

Il est proposé par Mme Lucie Baron et il est résolu de clore l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

21h 02

Diane Leblanc

Nathalie Schoeneck

Vice-Présidente

Secrétaire